

STATISTIQUES au 2017-02-28

CANADA

Chômage (janvier)	6,80%	↓
I.P.C. (janvier)	2,10%	↑
Billet Trésor CDA 3 mois	0,48%	↑
Obligation CDA 5 ans	1,13%	↓
Obligation CDA 10 ans	1,75%	↓
S&P/TSX	15 399	↑

ÉTATS-UNIS

Chômage (janvier)	4,80%	↑
I.P.C. (janvier)	2,50%	↑
Billet Trésor US 3 mois	0,60%	↑
Obligation US 5 ans	1,93%	↑
Obligation US 10 ans	2,39%	↓
Dow Jones - Industrielles	20 812	↑
S&P 500	2 364	↑

DEUISES

\$ É.-U. / \$ CAN	0,7518	↑
\$ É.-U. / € Euro	1,0576	↑
¥ Yen / \$ É.-U.	112,77	↑

La flèche indique la tendance depuis la publication de la dernière donnée mensuelle ou de fin de mois.

Avec l'avancée de 0,21 % en février, le marché boursier canadien a procuré un rendement total de 1,06 % pour les deux premiers mois de 2017. Cela se compare défavorablement au rendement de plus de 5 % pour l'indice américain S&P 500. La faible performance de l'indice canadien a été entraînée par la baisse des secteurs de l'énergie avec -1,4 % et des matériaux avec -3,8 %; bien que quelques grandes capitalisations aient bien fait, l'ensemble des titres de ces secteurs ont baissé, les petites capitalisations reculant au courant du mois. Par ailleurs, le sous-secteur des métaux a particulièrement mal fait, des titres comme Teck Resources et First Quantum reculant de plus de 16 % le mois dernier. L'immobilier et la santé ont été les secteurs le plus performants et, dans ce dernier cas, il s'agissait d'un rebond après la déconfiture de 2016. Dans l'ensemble pourtant, les prix des denrées de base ont augmenté; notons le cobalt, le minerai de fer et le nickel. Quant au pétrole, il a peu varié.

Sur le marché des revenus fixes, une embellie est apparue alors que les taux sur obligations ont été à la baisse dans l'ensemble des marchés internationaux. Les Canada 10 ans ont perdu 12 points de base pour clôturer à 1,64 %. Avec la diminution des écarts de crédit sur les provinciales, municipales et corporatives, le marché canadien des obligations a offert un rendement total de près de 1 % en février; l'indice des obligations de long terme a procuré 1,8 %, les crédits faisant encore

mieux. Le secteur provincial est favorisé par des finances un peu meilleures qu'attendu en cette période de budget qui s'amorce.

La bonne tenue en fin de mois du marché obligataire tient en partie aux changements d'anticipation quant à la capacité de l'administration Trump de hausser le déficit budgétaire ainsi qu'aux signaux encore mixtes, lancés par les membres de la FED, relativement à une hausse des taux directeurs en mars. Cette dynamique peut changer à tout moment et un renversement du marché est fort possible dans le contexte volatil de la politique américaine. En ce qui concerne les statistiques économiques, il y a encore un écart entre les « données molles », comme les sondages de confiance des consommateurs et des entreprises d'une part qui sont fortement à la hausse, et les données plus réelles, comme les ventes et la production qui se maintiennent à des rythmes stables, mais faibles. Ainsi, a-t-on appris que le PIB réel américain ne s'est accru que de 1,9 % au dernier trimestre de 2016 (t/t à rythme annualisé), moins que ce que les intervenants de marchés anticipaient. La Banque du Canada constate de son côté que notre expansion tire un peu de la patte. Mais il n'y a aucun signe de récession à l'horizon et l'expansion mondiale se poursuivra en 2017, les économies émergentes et développées semblant maintenant plus synchronisées. De plus, il est à noter que les conditions monétaires mondiales sont encore stimulantes.

PERFORMANCES au 2017-02-28

	1 mois	3 mois	12 mois
Revenus fixes			
FTSE/TMX - B. du Trésor 91 jrs	0,03 %	0,13 %	0,49 %
FTSE/TMX - Court terme	0,33 %	0,49 %	1,48 %
FTSE/TMX - Moyen terme	1,08 %	0,93 %	2,20 %
Marchés boursiers			
S&P/TSX - Canada	0,21%	2,74%	23,24%
S&P 500 - États-Unis	5,88%	6,98%	22,62%
E.A.E.O. - Europe, Asie,...	3,30%	6,89%	13,57%
\$ CAN versus \$ É.-U.	-2,08%	1,01%	1,77%

SOURCES: Bloomberg, Groupe TSX - cap. et rev. inclus, dollars CAN

CRÉDIT D'IMPÔT PROVINCIAL POUR LES TRAVAILLEURS D'EXPÉRIENCE

Afin d'inciter les travailleurs expérimentés à demeurer ou à retourner sur le marché du travail, le Québec accorde aux travailleurs âgés de 65 ans ou plus un crédit d'impôt non remboursable. Cette mesure permet en 2016 d'éliminer l'impôt à payer québécois sur les premiers 6 000 \$ (4 000 \$ pour les personnes âgées de 64 ans) de revenu de travail admissible qui excède 5 000 \$.

Le crédit est réduit de 5 % du revenu de travail admissible qui excède 33 505 \$. Ce seuil de réduction sera indexé annuellement. À noter qu'avant 2016 la mesure bénéficiait à tous

les travailleurs expérimentés sans égard aux revenus de travail. La partie inutilisée de ce crédit n'est ni reportable ni transférable à un conjoint.

De façon sommaire, pour l'application de ce crédit d'impôt, le revenu de travail admissible d'un particulier comprend les salaires et les autres rémunérations, les revenus d'entreprise qui excèdent les pertes d'entreprise et certains autres montants reçus pour entreprendre des recherches ou autres. Cependant, il n'inclut pas le revenu d'emploi provenant d'avantages imposables d'un ancien travail.

L'âge d'admissibilité au crédit sera ramené à 63 ans en 2017. Le montant maximal des revenus de travail admissibles sur lequel le crédit pourra être calculé sera aussi augmenté graduellement pour atteindre 10 000 \$ pour les travailleurs d'au moins 65 ans en 2018. Voici un tableau qui résume l'augmentation des revenus de travail admissibles donnant droit au crédit en fonction de l'âge des particuliers pour 2016 et les années à venir :

MONTANT MAXIMAL DE REVENU DE TRAVAIL ADMISSIBLE (après avoir ignoré les premiers 5 000 \$)

Âge	2016	2017	2018 et suivant
65 ans ou plus	6 000	8 000	10 000
64 ans	4 000	6 000	8 000
63 ans	-	4 000	6 000
62 ans	-	-	4 000

EXEMPTION POUR RÉSIDENCE PRINCIPALE : NOUVELLES EXIGENCES EN MATIÈRE DE DÉCLARATION AU FÉDÉRAL

Le 3 octobre 2016, le gouvernement a annoncé un changement administratif à l'exigence de déclaration de l'Agence du revenu du Canada relativement à la vente d'une résidence principale.

Lorsque vous vendez votre résidence principale ou que vous êtes considéré l'avoir vendue, vous n'avez pas habituellement à déclarer la vente dans votre déclaration de revenus et vous n'avez pas à payer d'impôt sur le gain

réalisé sur la vente, s'il y a lieu. Cela vaut si vous êtes admissible à la pleine exonération de l'impôt sur le revenu (exemption pour résidence principale) parce que le bien était votre résidence principale pour chaque année où vous en étiez le propriétaire.

À compter de l'année d'imposition 2016 (dont la déclaration doit généralement être produite avant la fin d'avril 2017), vous serez tenu de déclarer des renseignements de base (la date

d'acquisition, le produit de disposition et la description du bien) dans votre déclaration de revenus et de prestations lorsque vous vendez votre résidence principale pour pouvoir demander la pleine exemption pour résidence principale.

La déclaration sera exigée pour les ventes faites à compter du 1^{er} janvier 2016.



LES PLACEMENTS
« Des placements adaptés
à votre situation personnelle »

E ETERNA
GROUPE FINANCIER